



**PROCÈS-VERBAL DE 25E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS
DU QUÉBEC (RAAV)
TENUE LE 4 JUIN 2016 AU CENTRE ST-PIERRE (SALLE 100, MARCEL-PÉPIN)
1212, RUE PANET, MONTRÉAL**

1. Ouverture de l'assemblée : 9h00 à 9h10
2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée
3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices
4. Règles de fonctionnement de l'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 septembre 2015
7. Suivi de l'assemblée générale du 19 septembre 2015
8. Rapport de la présidence
9. Rapport de la trésorerie
- 9.1 Présentation des états financiers 2015-2016
- 9.2 Nomination d'un expert-comptable
- 9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2016-2017
10. Recommandation de membre d'Honneur : Prix Paul-Émile-Borduas décerné à COZIC
11. Ratification des actes posés par le ca
12. Modification aux Statuts et règlements
13. Priorités d'action 2016-2017 ; période de questions
14. Élection au Conseil d'administration
- 14.1 Non-artiste : Recommandation du CA (2 postes)
- 14.2 Élection des administrateurs (5 postes)
15. Autres sujets
16. Clôture de l'assemblée (prévue pour 12h00)

1. Ouverture de l'assemblée à 9h15

Le Président Moridja Kitenge Banza explique que cette année, la date de notre assemblée générale annuelle a été devancée afin qu'elle corresponde à celle de notre partenaire canadien CARFAC qui se tient après celle du RAAV en après-midi. Il souhaite donc la bienvenue aux membres du RAAV ainsi qu'aux membres de CARFAC qui proviennent de toutes les régions du Canada et invite les membres du RAAV à participer à l'assemblée générale annuelle de CARFAC. Il rappelle qu'en tant que membre du RAAV, ils sont également membres de CARFAC et ont donc le droit de vote.

Le Président invite également les membres à se rendre à la Fonderie Darling à 18h00 pour un cocktail et la remise du prix de CARFAC. Celui-ci est remis à un artiste bien connu du Québec pour souligner son implication au profit de la cause des artistes depuis le début de l'existence du RAAV. Ce prix est remis cette année à notre ami et collègue Pierre Tessier.

2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 :1

IL EST PROPOSÉ PAR MONIQUE TROTTIER, APPUYÉ PAR ANNE MASSICOTTE DE NOMMER PIERRE ROUSSEAU AU TITRE DE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 : 2

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-NOËL BILODEAU, APPUYÉ PAR LYETTE ARCHAMBAULT DE NOMMER NATHALIE DUSSAULT, SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE ; PIERRE ROUSSEAU PRÉSIDENT D'ÉLECTION ; NATHALIE DUSSAULT SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ; JOSÉE BÉLANGER ET SYLVAIN FAUCHER COMME SCRUTATEURS. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Règles de fonctionnement de l'assemblée

Le Président d'assemblée confirme que cette année encore nous n'avons pas le quorum requis. Nous procéderons donc comme suit, l'assemblée générale se déroulera normalement et plus tard, une fois le procès-verbal rédigé, le rapport sera envoyé aux membres qui pourront l'entériner.

Pour éviter que cette situation ne se reproduise année après année, on annonce que l'on modifiera le quorum au point 12 de l'ordre du jour *Modification aux Statuts et règlements*, de façon à ce que ce soit les membres présents qui décident. On fonctionnera avec le code Morin si nécessaire pour le reste de l'assemblée.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 : 3

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE COMEAU, APPUYÉ PAR LISE DESCHÂTELET, D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 septembre 2015

Les membres ayant déjà reçu le procès-verbal de l'AGA 2015, le Président d'assemblée déclare qu'il n'en fera pas la lecture.

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 : 4

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE NADEAU, APPUYÉ PAR LUC GRÉGOIRE D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2015 TEL QUE PRÉSENTÉ.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Suivi de l'assemblée générale du 19 septembre 2015

Aucune question et aucun commentaire à noter.

8. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence est considéré comme une annexe à ce procès-verbal et le lecteur pourra s'y référer pour plus de détails. Le Président Moridja Kitenge Banza souligne la présence de trois anciens présidents du RAAV : Pierre Tessier (2003-2005), Yves Louis-Seize (2005-2007) et Thérèse Joyce-Gagnon (1994-1995).

À la période de questions qui suit la lecture de ce rapport, Monique Trottier demande s'il est possible de connaître le nombre de personnes qui ont été soutenues par la Fondation Serge-Lemoyne (FSL). Moridja Kitenge Banza qui est également membre du CA de la FSL, répond que l'organisme a reçu environ une vingtaine de dossiers. Il explique que la FSL fait des dons et des prêts. Cette année, la Fondation a accordé des dons à 5 artistes. Il explique que les fonds étant limités, le nombre de personnes aidées dépend aussi des montants alloués à chacun, et qu'il faut réfléchir à de nouvelles façons de recueillir de l'argent autres que provenant du RAAV. Un autre membre demande s'il est possible d'aider autrement qu'en donnant de l'argent, par exemple, en créant un réseau de solidarité, un lieu de partage d'atelier ou un don de matériels. Le Président répond que c'est une bonne idée à explorer et à laquelle la Fondation n'avait pas pensé. Moridja Kitenge Banza explique également que l'administration du Fonds se fait désormais par un comité au sein du RAAV pour éviter notamment les frais liés à l'embauche d'une personne à temps partiel. Le président invite par ailleurs les membres intéressés à se joindre à ce comité.

Pierre Rousseau résume son expérience au théâtre où à la fin d'une représentation, on passait le chapeau, le public donnait le montant qu'il souhaitait. Il fait remarquer que parfois les gens étaient très généreux. Il suggère donc une action similaire lors de la Journée des musées par exemple. Il fait remarquer que le public qui fréquente les lieux culturels est composé généralement de gens qui sont prêts à donner 2 \$ à 5 \$ pour aider les créateurs.

Monique Trottier demande s'il faut être obligatoirement membre pour avoir accès à cette aide de la Fondation. Pierre Rousseau répond que non, même si souvent ce sont les membres qui sont les mieux informés de l'existence et du fonctionnement de ce soutien. Une fois de plus, on confirme que la mission du Fonds Serge-Lemoyne est d'accorder une aide ponctuelle aux artistes vivant une situation d'urgence. Christian Bédard rappelle que le Fond Serge-Lemoyne est géré par La Fondation des artistes (FDA).

Thérèse Joyce-Gagnon suggère de créer un encan avec des œuvres offertes par les artistes pour amasser des fonds. Pierre Rousseau souligne que sur le site de La Fondation des artistes, il y a la galerie-boutique FDART où objets et artefacts sont vendus au profit d'un des fonds affiliés. La FDART offre donc aux artistes en arts visuels membres du RAAV de vendre leurs œuvres en ligne et de laisser un pourcentage de l'argent récolté au Fonds Serge-Lemoyne.

Thérèse Nadeau propose qu'un petit pourcentage des frais d'entrées des musées soit prélevé pour être remis au Fonds. Pierre Rousseau répond que les musées ayant déjà eux-mêmes des fondations, cette proposition semble peu réalisable.

Marcel Poirier demande pourquoi le RAAV ne produit pas une grande exposition annuelle des œuvres de ses membres. Moridja Kitenge Banza répond que le RAAV n'est pas un diffuseur. Organiser une exposition annuelle de cette envergure causerait beaucoup trop d'inconvénients ; il faudrait notamment mettre en place un comité de sélection qui devra justifier la sélection. Ce n'est pas tout le monde qui pourrait participer; de plus nous ne possédons pas de lieux de diffusion. Le Président souligne également que ce n'est pas la mission première du RAAV. Voyant les participants intéressés à poursuivre cette discussion, le président d'assemblée suggère d'inscrire « Exposition des membres » au point 15 de l'ordre du jour *Autres sujets*.

Cécile Comblen demande si elle peut commenter le procès-verbal de l'année dernière. Le président de l'assemblée lui fait remarquer qu'il y avait un point pour le suivi de l'AGA 2015 plus tôt dans la réunion. On lui donne tout de même l'occasion de s'exprimer. Cécile Comblen s'informe si des démarches ont été faites au sujet des *Journées de la Culture*. Elle veut savoir si les artistes pourraient recevoir un montant symbolique pour leur participation à l'événement. Christian Bédard répond que l'année dernière, nous avons déjà répondu à cette question. Des approches ont été faites auprès des organisateurs pour que les artistes soient rémunérés, mais maintenant au-delà de ça, c'est aux artistes de décider de participer ou non.

David Roche revient avec la question d'amasser des fonds et suggère que chaque artiste offre une œuvre. Il ne voit pas la nécessité de créer un comité de sélection pour tenir un tel événement.

9. Rapport de la trésorerie

9.1 Présentation des états financiers 2015-2016

Monsieur Jean-Guy R. Proulx présente les états financiers remis aux participants au début de la journée. Il invite les membres à poser des questions au fur et à mesure. Le rapport de mission d'examen est standard. Il signale que la comptabilité de Sylvain Faucher est toujours très bien tenue.

Pour le bilan, on note peu de changement par rapport à l'année dernière. *L'encaisse* est plus élevée cette année, 23 333 \$ comparativement à 8 000 \$ l'année dernière. Pour les *cotisations perçues d'avance*, le montant de 30 000 \$ appartient à l'année 2017. Ce sont l'ensemble des cotisations reçues au 31 mars 2016 qui constituent cet excès de liquidité. Du côté de l'actif, le montant des *Subventions à recevoir* s'élevait l'année dernière à 18 425 \$, cette année il n'y en a pas. Les subventions ont été reçues au cours de l'exercice, il n'y a pas de retard. *L'avoir net* a également très peu varié et s'élève à 400 \$. Concernant les *Bénéfices non répartis*, cette année malgré les difficultés rencontrées, on note une insuffisance de 421 \$.

Dans la partie des *Résultats*, la différence majeure se situe au niveau des subventions reçues. En 2015, le RAAV a reçu 268 500 \$ contre 223 555 \$ en 2016. Quand on regarde le détail des subventions à l'annexe A, les diverses compressions viennent affecter directement nos revenus. Par ailleurs, il y a eu des efforts remarquables accomplis pour réduire les dépenses et ainsi pallier à ce manque à gagner de 45 000 \$.

Les charges d'exploitation ont diminuées passant de 429 187 \$ à 367 744 \$. Au niveau des dépenses directes, le montant relatif à *l'excédent des produits sur les charges avant les amortissements*, s'élève à 10 484 \$ comparativement à 14 931 \$ en 2015.

Les frais financiers et *frais d'administration* correspondent à des frais fixes et n'ont donc pas tellement varié. Le champ de manœuvre de la direction se trouve dans les *services aux membres* et c'est à cet endroit que l'on remarque l'effet des principales des décisions de l'administration. Ce sont les salaires à la formation et à l'exploitation qui ont écopé. À la demande d'un membre, Sylvain Faucher explique pourquoi les salaires d'exploitation ont diminué. D'une part, Joanna Piro, n'a pas été remplacée durant son congé de maternité. D'autre part, le départ de deux autres employés, Éric Dufresne-Arbique et Josée Bélanger. Les honoraires sont en grande partie des frais de service dont le plus gros pourcentage se justifie par les frais des formateurs. Les événements spéciaux ont été réduits presque du tiers. On constate que cette année le RAAV a dû faire face et composer avec des mesures d'austérité.

Carl Duplessis demande des explications sur la dépense de 43 000\$ pour le site internet. Christian Bédard explique que le site du RAAV est un site transactionnel complexe. Il y a une partie qui est accessible au public et une section accessible seulement par les membres pour gérer leur compte. Une troisième partie est réservée à la gestion par le personnel du RAAV. Au moment des demandes de soumission, on a reçu des offres allant 45 000 \$ à 175 000 \$ pour ce genre de service. C'est donc un prix très raisonnable. Pour le financer, nous avons emprunté de l'argent que l'on rembourse sur une période de 3 ans. Sylvain Faucher ajoute que le site est également une base de données pour la gestion et la facturation. Le remboursement du prêt relatif au site internet, initialement de 40 000 \$ se terminera en février 2017. Pour l'année se terminant au 31 mars 2017, il reste à payer 13 000 \$. Il rappelle également qu'en 1999, avec le Fonds de l'autoroute de l'information le RAAV avait reçu une subvention de plus de 47 000 \$ pour son premier site internet. Le montant que nous avons donc payé est un prix très concurrentiel pour un site qui permet de gérer et d'assurer une sécurité des données.

Jean-Guy Proulx ajoute que si le RAAV n'avait pas un site aussi efficace et complexe, il devrait avoir 2 à 3 employés de plus pour effectuer le même travail.

Jean-Noël Bilodeau demande si suite à une période d'austérité, il y a espoir que les subventions soient augmentées dans les années à venir. Le Président de l'assemblée demande que la réponse à cette question soit abordée au point relatif aux prévisions budgétaires.

Lise Létourneau souligne que l'équipe a traversé une année difficile et souhaite féliciter l'équipe, particulièrement le travail de Christian Bédard et de Sylvain Faucher.

Pierre Rousseau précise que le CA a d'ores et déjà adopté les États financiers.

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 : 5

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE GRENIER, APPUYÉ PAR JACQUES CLÉMENT D'ADOPTER LES ÉTATS FINANCIERS, TELS QUE PRÉSENTÉS.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Nomination d'un expert-comptable

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 : 6

IL EST PROPOSÉ PAR MORIDJA KITENGE BANZA, APPUYÉ PAR JEAN NOËL BILODEAU DE NOMMER PROULX J.G. CPA INC. COMME EXPERT COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2016-2017.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2016-2017

On répond à la question de Jean-Noël Bilodeau concernant les prévisions budgétaires. Sylvain Faucher explique que le fait de faire l'assemblée générale si tôt dans l'année fait en sorte que nous n'avons pas encore de réponses de la part des subventionnaires. On ne sait pas s'il y aura d'autres suppressions au CALQ. Par contre il serait peu probable que nous revenions à notre subvention initiale, c'est pourquoi le budget est très serré. De plus, il faut noter le retour de congé de maternité de Joanna Piro et donc un salaire de plus à payer. Christian Bédard souligne qu'il n'y a pas de rumeurs dans le milieu culturel annonçant d'autres coupures. Nous pouvons donc présumer que nous recevrons le même montant de la part du CALQ.

Le directeur présente les prévisions. Cette année, nous allons vers un léger déficit composé principalement d'amortissements. En ce qui concerne la formation continue, les subventions d'Emploi-Québec et de Compétences Culture demeurent stables. La subvention de 55 804 \$ de Patrimoine Canada pour CARCC à la ligne *droits d'auteur Arts Visuels* va servir à la création d'un site transactionnel assortie d'une calculatrice de tarifs pour le système d'octroi de licences en ligne.

Le Revenu autonome issu de la cotisation des membres a été estimé à 120 000 \$, on espère que cela va se maintenir; les artistes étant fidèles, nous avons donc peu d'inquiétudes.

Jaber Lufti demande quels sont les autres sources de revenus autonomes provenant du montant de 24 900 \$. Sylvain Faucher explique que ce sont des revenus issus entre autres de la formation continue qui vend des formations aux CRC, des ventes de nos publications et des services que nous vendons à d'autres organismes.

Jocelyn Ann Campbell, membre associée, dit qu'il devrait y avoir une concordance entre les prévisions budgétaires et le plan d'action. Elle fait remarquer qu'il y a des éléments dans le plan d'action qui vont demander des ajustements aux dépenses. Elle donne l'exemple du 25^e anniversaire. On ne voit pas dans le budget de frais, ou de marge pour des dépenses de communications à ce sujet. On peut lire un beau plan d'action, mais encore faut-il voir si nous avons l'argent pour l'accomplir. Si nous n'avons pas cet argent, quelles mesures allons-nous prendre pour y arriver? Il y a des projets spéciaux qui nécessitent du financement en parallèle.

Moridja Kitenge Banza fait remarquer que nous ne connaissons pas encore le montant que nous recevrons, donc nous verrons ce que nous pourrons faire quand les subventions seront confirmées. Il affirme que la défense des artistes aux Québec demeure la priorité.

10. Recommandation de membre d'Honneur : Le Prix Paul-Émile-Borduas décerné à COZIC

Cette année, le Prix Paul-Émile-Borduas a été remis aux COZICS. Selon les règlements généraux, ils deviennent automatiquement membres d'Honneurs du RAAV.

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 : 7

IL EST PROPOSÉ PAR MORIDJA KITENGE BANZA, APPUYÉ PAR FRANCINE MIGNER DE NOMMER LES COZICS MEMBRES D'HONNEUR.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Ratification des actes posés par le conseil d'administration.

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 : 8

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER, APPUYÉ PAR LOUISE GRENIER DE RATIFIER LES ACTES POSÉS PAR LE CA.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Modification aux Statuts et règlements

À ce moment de l'assemblée, on confirme qu'il manque encore un membre pour avoir le quorum. Nous procéderons tout de même à la modification des règlements généraux ce qui nous évitera ce problème dans les années à venir. Le CA a déjà adopté la modification, elle doit maintenant être entérinée par l'assemblée des membres. Le CA a convenu que désormais, le quorum aux assemblées des membres et aux assemblées spéciales et extraordinaires sera formé des membres votants présents lors de ces assemblées.

Pierre Goulet prend la parole pour dire que si les artistes associés pouvaient faire partie du quorum, nous aurions le quorum. Pierre Tessier répond que la nouvelle proposition règle la question. Des membres associés manifestent leur désir de pouvoir voter aux réunions. Pierre Tessier affirme que c'est aux membres du conseil d'administration de voir s'ils veulent modifier cet aspect. Il souligne cependant que les membres associés ont toujours droit de parole aux assemblées.

Christian Bédard répond que le statut professionnel à l'intérieur de l'association est une formalité organisationnelle. Comme c'est une loi qui crée des associations d'artistes professionnels, la gouvernance est confiée aux artistes professionnels. Cela ne veut pas dire que l'artiste associé n'agit pas comme un professionnel. C'est seulement du point de vue interne à l'association que nous devons distinguer l'artiste qui peut participer à la gouvernance de l'organisation. Le processus de sélection des membres a été analysé et mis à jour. On essaie de tenir compte de tous les éléments possibles du parcours de l'artiste pour favoriser le plus grand nombre possible d'inclusions comme membres professionnels. Si parfois des artistes associés sont toujours associés, c'est peut-être qu'ils n'ont pas demandé leur réévaluation de dossier. Il faut comprendre cette structure des demandes d'étude des dossiers comme étant un processus qui est évolutif et qui n'est pas parfait. Il peut y avoir place à l'erreur humaine, mais le comité et le CA travaillent beaucoup pour améliorer cet aspect et pour intégrer le plus grand nombre possible d'artistes. Il est évident que la participation des artistes associés aux assemblées générales est toujours bienvenue.

Moridja Kitenge Banza affirme qu'au-delà des artistes associés, il y a également la question des artistes qui arrivent au Québec. Il faut voir comment nous pouvons intégrer les nouveaux arrivants qui dans leurs pays étaient des artistes professionnels. Moridja Kitenge Banza promet de voir avec le CA comment il est possible d'améliorer le processus d'évaluation des artistes. Sylvain Faucher rappelle que ce sont les artistes pairs qui évaluent les dossiers et non le RAAV. Il faut que les artistes arrêtent de croire que c'est toujours la responsabilité du RAAV.

Marcel Poirier demande combien de membres associés attendent leur statut professionnel. Sylvain Faucher répond qu'à l'heure actuelle le RAAV compte environ 350 artistes associés. Il faut aussi

comprendre que certains artistes demandent le statut d'associé, ce n'est donc pas tous les artistes qui attendent un statut professionnel.

AGA 2016-RÉSOLUTION 2016 : 9

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE MAISONNEUVE, APPUYÉ PAR MONIQUE TROTTIER D'ACCEPTER LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS POUR LA QUESTION DU QUORUM. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Priorités d'action 2016-2017 ; période de questions

Le président du RAAV, Moridja Kitenge Banza présente le plan d'action 2016-2017.

Francine Migner demande si le RAAV a fait d'autres démarches à propos de l'arrêt d'achat d'œuvres de la part de Loto-Québec. Christian Bédard admet que le RAAV n'en a pas eu le temps. Francine Migner souhaiterait que le RAAV s'engage à faire des pressions importantes. Christian Bédard répond que des actions seront portées. Jaber Lutfi demande pourquoi le RAAV n'a pas fait de pression. Le Président explique que c'est uniquement par manque de temps et qu'il y a des priorités. Il rappelle que plusieurs grands dossiers ont été travaillés et menés à terme au cours de l'année, notamment la création d'une entente avec les quatre musées nationaux. C'est un gros pas pour le RAAV et les artistes.

Shelley Freeman mentionne sa préoccupation à propos de la visibilité du RAAV. Elle souligne également la controverse actuelle à propos d'une œuvre d'art qui sera créée dans le cadre du projet des *Escaliers découverts* et qui sera installée sur le Mont-Royal. On parle de 27 bancs de granite en forme de souches d'arbres, pour un coût de 3,4 M\$. On fait remarquer que sur ces projets d'art public, les médias mentionnent toujours les entreprises qui produisent l'œuvre, mais rarement le nom de l'artiste qui l'a créé. Il est proposé de produire une pétition aujourd'hui même. Elle demande si le RAAV ne pourrait pas émettre un commentaire médiatique à propos de ce sujet. On suggère également la possibilité qu'un membre du RAAV soit sur le comité de sélection de la ville de Montréal.

Moridja Kitenge Banza fait remarquer que le RAAV ne peut pas être présent et influencer sur tous les comités. Selon la vision du RAAV, l'important est d'être présent dans les organisations décisionnelles.

Christian Bédard souligne par ailleurs que le RAAV est intervenu dernièrement auprès du MCC afin de faire valoir les droits des artistes qui ont remporté le concours d'art public pour le CHUM. Les artistes ne recevaient pas leur contrat. Un des problèmes fréquemment rencontrés lorsque les projets d'art public sont gérés par un consortium en PPP, comme ce fut le cas au CHUM, est que les règles de la Politique d'art public ne sont pas connues et sont souvent négligées ; c'est important pour le RAAV de veiller à ce que les droits des artistes soient respectés.

Shelley Freeman demande à ce que le RAAV présente à la ville de Montréal en 2017 un mémoire en faveur d'une métropole culturelle, dans le cadre de la politique de la Ville de Montréal.

Luc Grégoire croit que les artistes attendent beaucoup du RAAV et avec raison, car c'est un peu leur syndicat. Il souligne qu'il est sur le CA depuis l'année dernière et fait remarquer que pour réussir à faire tout ce qui s'est fait au RAAV, cela nécessite des gens, des permanents et des membres du RAAV qui s'impliquent. Il mentionne qu'il manque des membres pour compléter l'équipe du CA. Les artistes veulent que les choses avancent, mais nous ne sommes même pas capables d'avoir le quorum aujourd'hui à l'assemblée annuelle générale du RAAV.

Jocelyn Ann Campbell revient avec le sujet des œuvres sur la montagne. Elle invite les membres à lire le communiqué émis par les *Amis de la Montagne* pour voir comment le processus se fait et comment certains groupes intimement liés, dont eux, ont été associés à cette démarche-là.

Céline Boucher rappelle l'idée de la pétition lancée un peu plus tôt aujourd'hui pour marquer notre désapprobation envers l'esthétique et le côté artistique de ce projet qui n'est pas à la hauteur de la qualité artistique qui se crée à Montréal. Elle souligne que sous prétexte de son anniversaire, la ville de Montréal

fait jaillir beaucoup de « quincalleries ». Elle fait remarquer que certaines pétitions lancées en ligne ont déjà fait changer d'idée le maire.

Jean-Noël Bilodeau mentionne que depuis un certain temps, il y a une grande mode qui s'appelle la médiation culturelle. Elle fait appel aux artistes professionnels pour travailler sur des œuvres collectives notamment dans les municipalités. Par contre, selon lui il y a un problème au niveau de la reconnaissance des droits d'auteur et professionnel. Il croit que le RAAV devrait garder un œil sur ce type d'intervention.

Le Président d'assemblée rappelle aux membres que nous sommes toujours sur le sujet du plan d'action et non sur l'art public.

Lionel-Réal Guibord, nouveau membre, affirme que la loi ne lui permet pas d'être artiste professionnel avant un bon moment, mais en attendant comme membre associé, il demande s'il peut participer à des comités. Le Président répond que oui et il prend en note son nom.

Jaber Lutfi demande quelles actions il peut poser en tant que membre, pour que le RAAV soit plus visible dans le public? Moridja Kitenge Banza répond que la première action est d'aller chercher de nouveaux membres. Il propose de demander aux artistes qu'il rencontre s'ils sont membres et prendre le temps d'expliquer ce que fait le RAAV pour la communauté des artistes. Plus nous aurons des membres et plus nous aurons un poids politique. De plus, il rappelle qu'il est important de contacter et de parler du RAAV à ses députés.

Lise Létourneau répond à la question de Jaber Lutfi. Elle lui rappelle qu'il a fait une intervention artistique au TNM et que c'est à des moments comme celui-là où nous avons une tribune qu'il est important de mentionner que nous sommes membres professionnels du RAAV.

14. Élection au Conseil d'administration

Le président d'assemblée rappelle que le détail des 7 postes en élection se trouve à la fin de la documentation remise au début de l'assemblée. Le CA doit être composé de 11 personnes dont 2 non-artistes cooptées par les membres du Conseil.

14.1 Non-artiste : Recommandation du CA (2 postes)

Sara Laraïchi et Myriam Houde

14.2 Élection des administrateurs (5 postes)

Le CA est composé de neuf artistes membres du RAAV dont quatre d'entre eux poursuivent leur mandat de 2 ans. Il s'agit de Lucienne Cornet, Jennifer Dorner, Luc Grégoire et Moridja Kitenge Banza.

Ces quatre administrateurs combient les besoins relatifs aux domaines de créations définis par nos Règlements généraux (RG). De plus, deux de ces artistes proviennent de régions. Il reste donc à élire parmi nos cinq nouveaux administrateurs, une personne qui vient de l'extérieur de Montréal pour respecter le quota de la provenance défini par nos RG.

Parmi les personnes qui terminent leur mandat, deux ont déjà fait part de leur intention de solliciter un renouvellement. Il s'agit de Deborah Carruther et Lise Létourneau.

Le Président des élections ouvre la période de mise en candidature. Il rappelle qu'un membre peut se présenter lui-même ou proposer une autre personne pour être membre du CA.

Moridja Kitenge Banza propose Catherine Rondeau. Francine Migner propose Pierre Tessier. Shelley Freeman propose sa candidature. Noëlla Guilmette propose Francine Migner. Cécile Comblen propose sa candidature. Thérèse Joyce Gagnon propose Barbara Sala.

Le Président d'élection demande aux personnes proposées si elles acceptent leur mise en candidature.

Cinq personnes acceptent :

- Catherine Rondeau
- Shelley Freeman
- Cécile Comblen
- Lise Létourneau
- Deborah Carruther

Tous les domaines de création sont représentés et le quota relatif aux régions respecté. Le Président d'élection félicite les personnes élues et demande qu'elles se présentent.

Shelley Freeman est artiste peintre de Montréal, membre du RAAV depuis 15 ans. Elle aimerait aider à augmenter le nombre de membres anglophones.

Catherine Rondeau est artiste photographe de Montréal. Elle souhaite apporter une énergie pour faire avancer les conditions de travail et de vie des artistes.

Cécile Comblen est artiste peintre membre du RAAV depuis 15 ans. Par le passé, elle s'est beaucoup impliquée dans divers organismes culturels sur l'île de St-Vincent dans les Antilles. Elle est membre fondatrice de la "St. Vincent Visual Arts Society" créée en 2004.

Deborah Carruther est vice-présidente du RAAV. Elle est artiste multidisciplinaire et travaille sur les dossiers de droit de suite et droits d'auteur.

Lise Létourneau est une artiste qui travaille les arts textiles et l'installation. Elle vit à Rivière-Rouge. Elle a été présidente du RAAV pendant 6 ans. Elle a travaillé avec Pierre Tessier et Christian Bédard pour défendre les droits des artistes sur le dossier du Musée National des Beaux arts du Canada. Elle a décidé de revenir sur le CA, dans le but de faire et d'être un lien avec le passé maintenant que Christian Bédard a annoncé son départ pour la retraite.

15. Autres sujets

Pierre Tessier veut souligner le travail de l'équipe et le travail de Christian Bédard. Il rappelle que le RAAV est un travail d'équipe, d'énergie collective et de beaucoup de conscientisation. Il tient à souligner l'apport de Christian Bédard depuis plus de 10 ans.

Jaber Lutfi aimerait s'impliquer dans un comité et demande s'il y a une liste des besoins. Mordja Kitenge Banza propose le comité d'admissibilité. Il mentionne également la création prochaine d'un comité pour le 25e anniversaire du RAAV et pour le Fond Serge-Lemoyne. Il souligne que quiconque est intéressé à être actif au RAAV devrait nous téléphoner et signaler ses intérêts.

16. Clôture de l'assemblée à 12h00

AGA 2016 – RÉOLUTION 2016:10

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER ET APPUYÉ PAR HUGUETTE ARCHAMBAULT DE CLORE CETTE 25^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Liste des présences :

Membres votants (professionnels, honneurs) :

Pierre-Yves Angers, Lyette Archambault, Demci Arzo, Ronald Bélanger, Jean-Noël Bilodeau, Céline Boucher, Ginette Brassard, Zhara Buali, Deborah Carruthers, Terry Cipelletti, Jacques Clément, Cécile Comblen, Claire Delisle, Lise Deschatelets, Carl Duplessis, Nicole Francoeur, Shelley Freeman, Kakim Goh, Luc Grégoire, Louise Grenier, Noëlla Guilmette, Thérèse Joyce Gagnon, Sonya Kertész, Moridja Kitenge Banza, Jaber Lutfi, François Lebus, Lise Létourneau, Yves Louis-Seize, Annie Maisonneuve, Anne Massicotte, Francine Migner, Nicole Mongeon-Cardin, Joëlle Morosoli, Thérèse Nadeau, Marcel Poirier, David Roche, Catherine Rondeau, Barbara Sala, Pierre Tessier, Monique Trottier et Sylvie Carole Turcotte.

Associés : Jocelyn Ann Campbell, Pierre Goulet, Lionel-Réal Guibord, Myriam Maltais et Egidio Vincelli.

Membres votants ayant ratifié l'assemblée par courriel entre le 11 et le 17 janvier 2016 :

Denis Angers, Pascale Archambault, Kay Aubanel, Georges Audet, Carole Baillargeon, Yvette Beaupré, Alain Bédard, Anne Billy, Gail Bourgeois, Lyse C. Marsan, Renée Chevalier, Paul Cloutier, Micheline Couture, Louise D Fortin, Lillianne Daigle, Dominique Desmeules, Lucette Dion Bazinet, Nicole Doré Brunet, José Duclos, Monique Dussault , Suzanne Fortin, Gianguido Fucito, Céline G Lapointe, Catherine Gauthier, Denyse Gérin, Agathe Girard, Lucila Guerrero, Nada Kyriakos, Monique Lafond, Virginie Laganière, Michèle Lapointe, Louise Lemire , Marie-Josée Leroux, Hélène Lessard, Marie-Christine Lété, Lise Létourneau, Stéphanie L'Heureux, Laurent Luneau, Sophie Lussier, Claude Majeau, Florence Maltais, Aline Martineau, Colette Matte, Francine Metthé, John Michaud, Monique Mongeau, Nicole Mongeon-Cardin, Carole Morin, Guy Nadeau, Gisèle Normandin, Hélène Plourde, Nicole Proulx, Lucille Ricard, Line Richard, Marie Rioux, Antonine Rodier, Suzanne Rouleau, Danièle Routaboule , Rachel Samson, Kylie Sandford, Valérie Servant, Lucette Tremblay, Sylvain Tremblay, Lise Tremblay, Monique Trottier et Louise Viger.



RAPPORT ANNUEL 2015-2016

25 ans de travail pour les artistes du Québec

C'est en 2016 que notre association professionnelle célèbre ses 25 ans d'existence. En effet, en 1991, pour se conformer à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature...* le nom du RAAV fut modifié pour devenir le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec. Cette année-là, le RAAV déposait une requête en reconnaissance auprès de ce qui s'appelait alors la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs. Le RAAV sera reconnu comme association la plus représentative des artistes du domaine des arts visuels en 1992.

Au cours de notre prochain exercice ce sera le temps de faire le bilan du travail accompli et de développer une vision de ce que le RAAV devrait devenir dans les prochaines années. Notre Plan stratégique quinquennal viendra également à échéance en 2017, ce qui veut dire qu'au cours des prochains mois, vos représentants élus au Conseil d'administration auront un travail important à effectuer en consultation avec vous, les membres.

Comme vous le savez tous, l'année dernière j'ai remplacé Manon Pelletier qui a dû faire un choix difficile entre son implication au sein du CA qui empiétait sur ses activités de créations. J'ai dû apprendre sur le tas tous les dossiers antérieurs et à venir. Mais grâce à l'aide du directeur général et de son équipe, l'apprentissage n'a pas été si douloureux que cela.

Pour revenir à notre rapport annuel, comme par les années passées, nous articulerons notre propos sur les quatre principaux éléments de notre planification stratégique quinquennale. Nous parlerons donc des stratégies de communication et de l'image de marque du RAAV, de sa gouvernance, du développement de projets mobilisateurs et de l'amélioration des conditions de pratique professionnelle. Nous aborderons aussi certains éléments de l'actualité qui touchent les arts visuels et qui suscitent l'intervention du RAAV.

AXE 1 - Stratégies de communication et image de marque

L'essentiel du travail de communication, au cours de l'exercice 2015-2016, s'est fait grâce à la Cyberlettre du RAAV et via sa page Facebook. La *Cyberlettre du RAAV* est parue une dizaine de fois et les principales nouvelles ont été relayées sur Facebook.

Nous n'avons pas organisé d'événements publics cette année en raison de l'absence de notre responsable des communications pour cause de maternité. Joanna a donné naissance à une magnifique petite fille en octobre dernier et elle reviendra en poste en septembre prochain. Par mesure d'économie, en raison de la coupure de 22 500\$ dans notre subvention de fonctionnement du CALQ, nous n'avons pas cherché de remplacement temporaire et ses tâches ont été réparties entre les autres membres du personnel. Mais qu'à cela ne tienne, au cours du prochain exercice nous pourrions redoubler d'efforts pour faire parler du RAAV et tracer le bilan de ses 25 ans d'activités.

Par ailleurs, au chapitre des communications, nous avons produits en octobre dernier, une vidéo sur les droits d'auteur. Avec la gracieuse participation de Claude Robinson et le soutien de la SARTEC, de l'UNEQ, de Copibec, et de Access Copyright, Xavier Curnillon de XAC Média Concept a réalisé la vidéo à partir d'un scénario de Christian Bédard. Présentée en français et en anglais en diffusion libre sur YouTube et Facebook, la vidéo a été vue par près de 60 000 personnes et continue de circuler sur l'Internet.

Le succès de ce genre d'outil pour sensibiliser le public est un exemple de ce qui pourrait être fait dans le futur sur d'autres sujets, par exemple sur le Droit de suite, sur l'obligation de signer des contrats ou simplement sur l'importance d'adhérer au RAAV. Relativement peu coûteux, une vidéo permet de personnaliser le sujet, de le rapprocher de la vie quotidienne des artistes et du public intéressé par les arts visuels. Comme elle peut devenir virale si elle est bien faite, une vidéo d'information peut rejoindre un très vaste public.

AXE 2 - gouvernance du RAAV, représentativité et concertation

Au chapitre de la gouvernance, un changement important survient au RAAV cette année car notre directeur général, Christian Bédard, prendra sa retraite au cours de l'été après 11 ans et demi à la Direction du RAAV.

Après 11 ans et demi de bons et loyaux services il a décidé de mettre les voiles vers une mer au rythme plus tranquille. J'aimerais ici en mon nom personnel et en celui du CA du RAAV et de son équipe, lui exprimer des remerciements spéciaux pour tout ce qu'il accompli pour le RAAV. Il a été de tous les combats du RAAV pour le bien-être des artistes du Québec tout d'abord mais aussi pour ceux du Canada à travers notre partenariat avec CARFAC.

Il a su à des moments où il fallait, rappeler l'importance de l'existence du RAAV à ceux qui pensaient ou qui pensent encore que le RAAV n'a pas sa place dans le paysage culturel québécois. Bien qu'il ait déjà plusieurs projets personnels à réaliser, il entend poursuivre son engagement envers notre association au cours des prochains mois afin d'assurer une transition la plus harmonieuse possible. Encore une fois merci pour ton dévouement pour le RAAV. Dans les semaines qui viennent nous allons rencontrer 6 candidats qui ont été retenus sur une trentaine de CV reçus.

Toujours au sujet de la gouvernance, le RAAV a vécu au cours de l'année qui vient de s'écouler un peu ce que vivent la plupart des associations, c'est-à-dire des difficultés à pourvoir tous les sièges de son Conseil d'administration. Il est normal qu'en cours d'année certains administrateurs, pour diverses raisons professionnelles ou personnelles, doivent se désister et il faut alors leur trouver des remplaçants. Mais les candidatures n'affluent pas. C'est pourquoi nous avons lancé un appel aux artistes professionnels afin qu'ils et elles s'impliquent dans la gouvernance de leur association. Cette association vous appartient. Cette association s'est construite à partir du travail de dizaines et de dizaines d'artistes bénévoles qui y ont cru et qui continuent d'y croire. Alors, s'il y en a parmi vous qui désirent présenter leur candidature, vous êtes les bienvenu-e-s.

Antenne dans la Capitale nationale

Pour l'exercice 2015-2016, le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale nationale et Julie Picard a assumé cette tâche avec brio.

Julie Picard a contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en Arts visuels de l'Université Laval. Elle a poursuivi la représentation du RAAV à la Table des Arts Visuels du Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudières-appalaches, plateforme de concertation où sont réunis autour d'une même table les artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants. L'antenne s'est activement impliquée dans le comité des ateliers d'artistes qui a suivi de près le dossier des *Ateliers du Réacteur* de même que les négociations avec la Ville de Québec au sujet du retour du Programme de maintien des ateliers d'artistes.

On doit souligner un dénouement important dans ce dossier : en avril, la Ville de Québec a dévoilé le Programme de subvention des ateliers d'artistes destiné aux artistes professionnels en arts visuels ou en métiers d'art occupant un immeuble non résidentiel, en partie ou en totalité, comme atelier d'artiste. Ce nouveau programme

- appuie les multiples modalités d'occupation de l'atelier de création, soit en coopérative, colocation ou individuel,
- s'adresse autant aux propriétaires qu'aux locataires,

- témoigne de la pluralité de la communauté artistique,
- consolide les conditions de pratiques des créateurs,
- favorise la diversité de pratique (arts visuels, métiers d'art, multidisciplinaires, médiatiques),
- favorise la diversité des niveaux de carrière (relève, mi-carrière et établi),
- favorise la diversité et l'implantation des ateliers dans différents quartiers de la Ville de Québec.

Pas moins de trois années se sont écoulées depuis la mobilisation et la lettre de *Lesartistesdelavilledequébec* signée par 250 artistes, artisans professionnels et travailleurs culturels de la ville de Québec (et appuyés de 320 personnes supplémentaires sur Facebook) demandant aux instances municipale un engagement pour un nouveau programme de maintien des ateliers d'artistes sur le territoire de la ville de Québec.

Cette importante mobilisation a été initiée en 2013 par le groupe *Lesartistesdelavilledequébec* puis soutenue par les associations nationales des domaines des arts visuels et des métiers d'art, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) et le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), ainsi que le Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Le nouveau Programme de subvention des ateliers d'artistes de la ville de Québec est le fruit de la collaboration du Service de la Culture qui a entendu les besoins exprimés par le milieu qui a su se faire entendre. Ceci est un excellent exemple du pouvoir qu'ont les artistes lorsqu'ils se réunissent solidairement pour améliorer leurs conditions de vie et de pratique artistiques. (*La totalité du rapport de Julie Picard est disponible sur le site internet*).

AXE 3 - Développement de projets mobilisateurs et structurants

La mission du RAAV est aussi d'élaborer une vision de ce qu'est et doit devenir le milieu des arts visuels pour qu'il soit plus propice à l'amélioration des conditions socioéconomiques. Il importe donc que le RAAV conçoive et mette en œuvre des projets qui puissent mobiliser les artistes en arts visuels et qui structurent le milieu. Les deux grands projets dans lesquels s'est impliqué le RAAV au cours des dernières années sont *'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines* – l'ENOAC, et la transformation de la société de gestion de droits d'auteur CARCC en sa nouvelle formule : Droits d'auteur Arts visuels – Copyright Visual Arts. Ces deux projets, il est important de le souligner, se font dans le cadre de partenariats avec d'autres associations d'artistes. En effet, le RAAV ne peut agir seul dans des projets qui ont une grande ampleur et impliquent des subventions importantes qui ne peuvent être obtenues que par des regroupements de partenaires.

ENOAC - Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines

L'ENOAC est arrivée dans l'Internet à la fin d'octobre 2015 après un an de travail acharné du développeur et du comité de réalisation du projet. Bien qu'ayant accusé un peu de retard en raison de la complexité du projet et de la nécessaire concertation dans la prise des décisions, le RAAV peut être fier d'avoir contribué activement à la réalisation de cette 2e phase du projet, soit la mise en ligne de l'interface publique. Rappelons que les partenaires sont, avec le RAAV, l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) et Illustration Québec (IQ).

Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir le soutien demandé au CALQ pour la phase 3 du projet ENOAC. Cette phase finale du développement de l'ENOAC est essentielle pour la génération de revenus pour les artistes participants. Nous entendons présenter sous peu une nouvelle demande au CALQ dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec. En gros, cette 3e phase consiste à mettre en place le module de recherche avancée dans la base de données de l'entrepôt ainsi que le module d'inscription et d'abonnement aux services offerts par l'ENOAC.

Malgré cet iatus dans le développement du projet, les associations participantes ont stimulé du mieux qu'elle pouvait l'implication de leurs membres pour qu'ils ajoutent des œuvres et des documents dans l'entrepôt. Si vous ne l'avez pas encore fait il est grand temps de vous y inscrire et de téléverser du contenu. Au cours de l'exercice 2015-2016 le RAAV a travaillé avec ses partenaires pour préciser le modèle d'affaire de l'ENOAC afin que l'entrepôt numérique devienne une composante essentielle du milieu des arts visuels. Nous visons également, à terme, l'autonomie financière de l'ENOAC.

Droits d'auteur Arts visuels

La gestion des droits d'auteur en arts visuels a toujours été une préoccupation majeure du RAAV depuis sa fondation. On se souviendra qu'en 1997 le RAAV avait fondé la SODART pour offrir aux artistes du Québec une alternative à la gestion personnelle de leurs droits. Comme on le sait, la gestion personnelle des droits d'auteur est moins propice à la collecte de ce qui est dû aux artistes en matière de redevances de droits d'auteur que la gestion collective. Malheureusement la SODART a dû fermer ses portes en 2008 et plusieurs artistes se sont retrouvés sans société de gestion collective. Si certains ont alors transité vers la SODRAC, la majeure partie des artistes en arts visuels québécois continuent à gérer leurs droits d'auteur eux et elles-mêmes.

Depuis 2014, le RAAV et CARFAC se sont alliés pour offrir à tous les artistes du Québec et du Canada une société de gestion collective renouvelée, administrée par des artistes dans l'intérêt des artistes, et qui leur offre des services adaptés à leurs besoins et à ceux des divers types d'utilisateurs de leurs œuvres (les musées, centres d'exposition, éditeurs de livres et revues, etc.). Cette société opère maintenant sous le nom français de Droits d'auteurs Arts visuels, et en anglais, Copyright Visual Arts. Elle conserve son nom corporatif de CARCC pour le moment. La société de gestion

collective a maintenant un bureau à Montréal pour les artistes francophones et un à Ottawa pour les Anglophones pour les affiliés déjà inscrits. CARFAC et le RAAV travaillent à finaliser la transformation de notre société de gestion.

En mars dernier, le RAAV, CARFAC et Droits d'auteur Arts visuels ont reçu la confirmation d'une subvention de 66 000\$ pour réaliser un excitant projet de modernisation du fonctionnement de la société de gestion. Ainsi, le projet nous permettra de réaliser un nouveau site internet transactionnel, comme celui du RAAV. Ce site sera connecté à un dispositif d'octroi de licences en ligne de façon à faciliter la libération des droits. De plus nous venons de rendre disponible une calculatrice de redevances de droits d'auteur basée sur la grille tarifaire RAAV-CARFAC. Cette calculatrice sera directement reliée au dispositif d'octroi de licences. Pour compléter le tout, les membres de Droits d'auteur Arts visuels pourront déposer leurs œuvres et des documents sur leur carrière dans une banque d'images semblable à l'ENOAC. L'ensemble de ces nouveaux outils mis au service des artistes en arts visuels sera disponible dès l'an prochain.

Cet après-midi, l'une des interventions portera sur ce nouveau service de gestion de droits d'auteur offert aux artistes par le RAAV et CARFAC à travers leur société de gestion commune : Droits d'auteur Arts visuels / Copyright Visual Arts.

AXE 4 - amélioration des conditions de pratique professionnelle

Discussion avec les musées québécois sur les utilisations numériques

Au cours de l'exercice 2015-2016 nous avons poursuivi nos discussions avec la Société des musées québécois (la SMQ) dans le but, cette fois-ci, de nous entendre sur une grille tarifaire pour les utilisations numériques faites par les musées membres dans le cadre de l'une des mesures du Plan culturel numérique du Québec. Par cette mesure, la SMQ a une somme de 2M\$ à distribuer pour des projets de numérisation et de mise en ligne des collections muséales. Ces discussions, supervisées par des représentantes du Ministère de la culture et des communications, ont été très courtoises et fructueuses. Le RAAV a pu s'entendre avec la SMQ sur une grille de tarifs minimum liés aux utilisations numériques qui permet tout de même aux artistes qui le peuvent d'en négocier de meilleurs. Le gain important pour les artistes dans le cadre de cette entente aura été de lier le paiement de ces minimums à l'admissibilité des projets sollicitant un appui financier dans le cadre du Plan culturel numérique. Autrement dit, même si ces tarifs ne sont pas obligatoires, il est nécessaire de les inclure dans le budget d'un projet présenté à la SMQ pour être admissible à un financement.

De plus, comme cette entente avec la SMQ ne couvrait pas les quatre grands musées nationaux du Québec, les discussions se sont poursuivies par la suite avec ces derniers : soit le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée de la civilisation, le Musée d'art contemporain et le Musée des beaux-arts de Montréal. Bien que le motif initial de

cette seconde série de discussions ait été la question des droits d'auteur dans le cadre du Plan numérique, les musées se sont dits intéressés à dépasser ce cadre pour parler de la gestion des droits d'auteur en général, donc en incluant les droits d'exposition, de reproduction et de télécommunication lors des expositions qu'ils organisent. Il est vite apparu qu'il y aurait des avantages mutuels à s'entendre sur la rémunération des artistes aussi bien pour les utilisations numériques que pour les utilisations régulières.

Nous sommes sur le point d'annoncer qu'une entente pourrait être conclue avec les 4 grands musées du Québec à l'effet d'établir que, moyennant le plein paiement des redevances de droit d'exposition selon la grille tarifaire RAAV/CARFAC, les musées auront accès à des forfaits à prix fixes pour la promotion des expositions. Ces forfaits couvrent l'utilisation d'images aussi bien dans l'univers numérique (site internet, médiaguides, réseaux sociaux, etc.) que les utilisations régulières (cartons d'invitation, bannières, brochures, etc.). Encore ici, les artistes demeurent libres de négocier à la hausse les tarifs proposés. Des discussions seront entamées avec la Société des musées québécois afin d'étendre cette entente à l'ensemble des musées au Québec.

Ces discussions avec les musées du Québec auront permis de positionner le RAAV comme un interlocuteur incontournable et d'établir avec nos partenaires muséaux des rapports de collaboration empreints de respect mutuel. Par ces discussions ou négociations menées depuis 4 ans avec les centres d'artistes autogérés et les musées québécois le RAAV a réussi, avec le soutien du Ministère de la culture et des communications, à appliquer la Loi S-32.01 dans son état actuel même avec les limites qu'on lui connaît. Cela n'en a pas fait une loi parfaite, bien au contraire, mais on peut dire que les négociations qui ont eu lieu pourraient avoir pavé la voie à un vrai régime de négociations collectives avec les diffuseurs en arts visuels. Il faudra donc continuer à demander des modifications à cette loi dans le futur afin d'offrir aux créateurs des domaines des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature les mêmes avantages que les artistes et techniciens de la scène et du cinéma.

Mise en œuvre de l'entente avec le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC)

Comme vous le savez, le 25 février 2015, le RAAV, CARFAC et le Musée des beaux-arts du Canada ont officialisé le premier accord-cadre en vertu de la Loi canadienne sur le statut de l'artiste dans le domaine des arts visuels. Il s'agit peut-être d'une première mondiale et nous avons toutes les raisons d'en être fiers. La mise en œuvre de cet accord de 3 ans s'est poursuivie au cours de l'année et un premier versement aux associations s'est fait à la fin de l'exercice financier 2015-2016. Ce versement concerne la retenue de 5% sur tout paiement aux artistes qui contractent avec le musée. Le comité conjoint formé de représentants du RAAV et de CARFAC ainsi que du musée s'est réuni à deux reprises en plus d'échanger des informations par courriel afin de régler certains détails techniques dans l'administration de l'entente. Nous pouvons dire que les rapports avec les représentants du Musée des beaux-arts du Canada sont, là

encore, très cordiaux et constructifs.

Formation professionnelle

Comme par les années passées le RAAV a offert aux artistes en arts visuels une série de formations adaptées à leurs besoins. Pour la programmation 2015-2016 nous avons offert 8 formations au volet Montréal et diffusé deux formations au volet multirégional. En plus de la **Boîte à outils**, très utile pour aider les artistes dans l'avancement de leur carrière, nous avons offert les formations suivantes :

- Dossier d'artiste. Éléments constitutifs et stratégies de présentation
- Comment vendre ses œuvres sans perdre son âme?
- Les Marchés de l'Art — Créer et chiffrer la valeur marchande de ses œuvres
- Accroître sa présence sur le web (nouveau cours)
- Accompagnement à la réalisation d'une campagne de socio-financement (nouveau cours)
- Atelier d'écriture pour artiste en arts visuels
- Prise de vue. Introduction à la photographie d'œuvres d'art 2D.

Sauf pour deux ateliers qui ont dû être annulés faute de participation suffisante, les formations se sont données « à guichets fermés » et les artistes participants ont été très satisfaits de leur qualité. En outre, suite à un sondage effectué auprès des artistes, nous procéderons à la révision de notre Politique de formation continue en collaboration avec Compétence Culture. La nouvelle politique sera prête pour la programmation de l'exercice 2016-2017. (*Vous pouvez lire un rapport plus détaillé sur le programme de formation continue 2015-2016 sur le site internet*).

Fonds Serge-Lemoyne

Encore cette année le RAAV a contribué au Fonds Serge-Lemoyne. Comme vous le savez la mission de ce fond est d'offrir un soutien ponctuel aux artistes professionnels vivant une situation de crise. La contribution du RAAV est en fait celle de ses membres puisqu'il s'agit d'un montant de 10\$ par cotisation tel que cela avait été voté par le Conseil d'administration et entériné par l'AGA il y a déjà 6 ans. Au fil de ces années c'est environ 75 000\$ qui aura été versé au Fonds. Cette somme importante démontre bien la grande générosité et surtout la solidarité des artistes envers ceux et celle qui, parmi nous, traversent des périodes difficiles.

À la fin du mois d'août 2015, le Fonds Serge-Lemoyne, administré par la Fondation des Artistes, avait accumulé environ 35 000\$. C'est donc dire qu'au cours des 6 dernières années, environ 35 000\$ auront été distribués à des artistes vivant une période de crise sous forme de don ou de prêt. La différence, soit approximativement 5 000\$ aura servi à administrer la Fondation Serge-Lemoyne.

Au cours de 2015-16, il a été décidé par le CA du RAAV, en collaboration avec le CA de la Fondation Serge-Lemoyne, de fermer la fondation et de confier à un comité spécial du RAAV la gestion confidentielle des demandes de soutien ainsi que les activités de levée de fonds. La décision a été prise afin d'économiser et de dédier l'entièreté des sommes récoltées à l'aide aux artistes. Cette formule de gestion plus souple du Fonds Serge Lemoyne et de ses activités reposera donc dorénavant sur le Conseil d'administration et l'équipe du RAAV.

Les activités liées à événements de l'actualité et à la défense des artistes individuels

Œuvres de Charles Daudelin au Carré Viger

À l'automne 2015 s'est enfin réglée la question de ce qu'il adviendrait des œuvres de Charles Daudelin au Carré Viger de Montréal, soit les œuvres *Agora* et *Mastodo*. Le RAAV a suivi ce dossier de près depuis 2006 et a coordonné un comité de sauvegarde formé de représentants de la famille Daudelin et d'individus et organismes voués à la préservation du patrimoine et à la défense de l'Art public. Nous pouvons maintenant dire « Mission accomplie » puisque la Ville de Montréal a convenu avec la famille Daudelin d'un projet qui respecte l'essentiel des œuvres et les mettra en valeur. Il s'agit d'un compromis honorable qui permettra d'apprécier les œuvres de Daudelin dans une présentation modernisée dès 2017.

L'œuvre de Jean-Pierre Raynaud à Québec

Un an s'est écoulé depuis la destruction de l'œuvre de Jean-Pierre Raynaud, *Dialogue avec l'histoire*, offert par la Ville de Paris à la Ville de Québec. Un communiqué a été émis par la Ville de Québec le 15 juin 2015 annonçant l'état de l'œuvre et son démantèlement le surlendemain. Le RAAV a suivi de près ce dossier en relayant l'information à ses membres et abonnés par courriel et par sa page Facebook. Finalement, le RAAV a pris officiellement position en publiant une lettre au Maire de Québec dans *Le Devoir* et dans *Le Soleil*. Ce dossier, concomitant à celui de l'Agora de Daudelin, a de multiples points en commun. Encore récemment, de nouvelles informations débusquées par des journalistes à l'aide de la Loi sur l'accès à l'information, démontrent les failles dans la gestion de ce dossier par la Ville de Québec. Bien que plusieurs précédents aient marqué l'histoire récente du Québec, la situation parfois périlleuse de l'art public a servi cette fois les intentions politiques populistes de l'administration en place. L'œuvre et l'artiste auront servi de bouc émissaire d'une campagne populiste à grand déploiement qui a trouvé écho dans les médias jusqu'à l'international. Ce dossier est à suivre car en 2017, la nouvelle place publique où s'érigait jadis l'œuvre sera inaugurée.

Isabelle Hayeur

Nous avons pris la défense de l'artiste bien connue Isabelle Hayeur dans une cause impliquant la Biennale de Montréal. Vous vous souviendrez que l'une de ses œuvres, *Murs aveugles*, a été retirée de la programmation de

l'édition 2014 de la Biennale sans préavis à l'artiste. Malgré des tentatives de trouver un règlement à ce conflit les deux parties se sont retrouvées en Cour du Québec, Division des petites créances. Le RAAV a accompagné et soutenu l'artiste tout au long de cette démarche. Dans cette affaire, nous estimons que la réputation de l'artiste a été entachée et que son œuvre a été détruite puisqu'elle avait été créée sur commande de la Biennale pour un lieu précis. Nous n'avons pas encore obtenu la décision du juge et espérons qu'elle sera favorable à l'artiste.

Coupures au CALQ

Comme nous vous en avons parlé lors de notre dernière assemblée générale, votre association a dû jongler avec une baisse importante de sa subvention de fonctionnement provenant du Conseil des arts et des lettres du Québec au montant de 22 500 \$. Nous avons réussi à vous présenter un bilan presque équilibré pour 2015-16 mais cela a eu des conséquences sur notre fonctionnement. Outre les coupes dans nos dépenses courantes, nous avons décidé de ne pas trouver de remplaçante à notre responsable des communications durant son congé de maternité. Elle reprendra son emploi en septembre prochain, comme je vous l'ai dit plus tôt.

Faute de moyens, nous avons aussi décidé de ne pas pourvoir le poste d'Adjoint à la Direction pour l'exercice 2016-17. Nous espérons que le gouvernement du Québec rétablira le soutien aux associations d'artistes au cours des prochaines années en plus de reconnaître et de valoriser leur rôle. Il n'est pas normal que des organismes créés en vertu des Lois sur le statut de l'artiste pour représenter et soutenir les artistes de leurs domaines n'aient pas de moyens suffisants pour remplir leur mandat.

Conclusion

Comme le titre du rapport annuel l'indique, nous célébrerons le 25^e anniversaire de notre association nationale au cours du prochain exercice. Le Conseil d'administration et l'équipe du RAAV auront la tâche de préparer des activités soulignant ce premier quart de siècle d'existence. Vos suggestions seront bienvenues. Notre prochaine assemblée générale annuelle se tiendra en septembre 2017. Notre budget ne nous permettra pas de nous engager dans des festivités somptueuses mais nous soulignerons dignement notre quart de siècle.

POUR TERMINER, je tiens à remercier l'équipe solide que constituent les employés du RAAV; une équipe dédiée à la cause des artistes, d'une grande efficacité, et qui accomplit un travail énorme. Merci à Nathalie Dussault, Coordinatrice au développement professionnel; à Samar El Chemali, Chargée de projets à la gestion des membres et des droits d'auteur; et bien sûr au fidèle Sylvain Faucher, Adjoint à l'administration et responsable de la comptabilité et du site internet.

J'en profite pour remercier également mes collègues du Conseil d'administration et à tous ceux et celles qui donnent leur temps bénévolement dans la réflexion et l'avancement des différents dossiers. Nous avons des postes à pourvoir au Conseil et je vous invite à solliciter un mandat auprès de vos collègues lors des élections qui auront lieu au cours de notre assemblée.

Moridja Kitenge Banza

Président

Annexe 1 :

Compte rendu des formations 2015-2016

Pour la programmation 2015-2016 nous avons offert 8 formations au volet Montréal.

Boite à outils 13 participants.

On note une baisse de participation cette année, il a été très difficile de promouvoir ce programme cette année. Nous avons appliqué le même plan de communication que l'année dernière, mais avec un taux de participation inférieur. Nous avons un fidèle partenaire qui est la Société des arts technologiques (SAT).

Dossier d'artiste. Éléments constitutifs et stratégies de présentation 11/12 participants

Cette formation a eu un grand succès. Suite à celle-ci, les participants ont demandé à ce que nous diffusions la formation *Atelier d'écriture pour artiste en art visuel* avec la même formatrice Valérie Gill. La moitié des participants de cette première formation se sont inscrits à cette seconde formation pour se familiariser avec des méthodes et techniques d'écriture diffusées au mois d'avril. Comme pour toutes les formations avec Valérie Gill cette formation a obtenu une excellente évaluation.

Comment vendre ses œuvres sans perdre son âme? 13/13 participants

Cette formation a été très populaire. Cette année Julie C. Paradis reprenait cette formation qui n'était plus présentée depuis quelques années faute de formateur. Cette formation a reçu de bons commentaires et une bonne évaluation. Les participants ont apprécié le dynamisme de la formatrice et les exemples souvent inspirés de ses expériences en tant que directrice de centres d'artistes.

Les Marchés de l'art — Créer et chiffrer la valeur marchande de ses œuvres 12/12 participants

Cette formation est également fort populaire et avec ses deux formateurs, elle nous apporte toujours des commentaires très positifs. La formation s'est très bien déroulée dans son ensemble. La plupart des participants ont su prendre la parole et questionner les formateurs tout au long des deux journées, certains ont également fait part de leur expérience personnelle afin de nourrir les discussions. Par contre, plusieurs participants ont mentionné qu'ils auraient aimé avoir le temps pour une évaluation individuelle de leur travail. Ceci nous incite à réfléchir à la possibilité de reprendre la partie coaching qui était offerte dans les années antérieures.

Accroître sa présence sur le web (nouveau cours) 12/12 participants

Cette formation présentée pour la première fois a obtenu un succès qui a dépassé nos attentes. Cette formation est une introduction pour prendre connaissance du contexte actuel dans le domaine du web et acquérir des compétences de base de marketing web. Par ce fait, parmi les plus jeunes participants certains ont mentionné qu'ils auraient préféré approfondir certains sujets plus techniques. Suite à cette première expérience très positive, avec la formatrice, nous avons déjà commencé à discuter de la possibilité de créer une formation pour une clientèle d'artistes déjà plus familiarisés avec le web et ses multiples outils et plateformes.

Accompagnement à la réalisation d'une campagne de sociofinancement (nouveau cours) 9/12 participants.

Cette formation a été offerte pour la première fois au RAAV. Il a été difficile d'atteindre le nombre minimal de participants. Le socio financement dans le milieu des arts visuels est encore un phénomène nouveau, mais le formateur a très bien démontré aux participants avec des exemples concrets de campagnes d'artistes en arts visuels qui ont eu du succès, qu'elle est une solution de rechange constructive aux autres formes de financement.

Adapté ses activités culturelles : porte d'entrées en milieu scolaire ANNULÉE

Cette formation a été présentée avec succès pour une première fois en novembre 2014 avec un taux de participation maximal. Cette année, nous avons eu seulement 4 inscriptions pour cette formation. Nous l'avons donc annulée. Il est difficile d'expliquer pourquoi trop peu d'artistes ont souligné leur intérêt pour cette formation.

Introduction à la gestion de projets pour artistes en arts visuels ANNULÉE

Chaque année où est présentée cette formation, il semble difficile d'atteindre le nombre suffisant d'inscriptions. Nous avons programmé cette formation en novembre, mais nous ne pouvions l'offrir qu'à trois artistes. Nous l'avons donc reportée en mars et avons redoublé d'efforts pour la promouvoir, mais sans succès. Nous l'avons donc annulée. Après réflexion et consultation de la formatrice, nous croyons que nous devons revoir notre stratégie marketing, promouvoir la formation sous un nouvel angle, dans le but de rendre celle-ci plus attrayante pour les artistes.

Atelier d'écriture pour artiste en arts visuels 10/10

Cette formation a eu un franc succès. Nous avons dû faire une liste d'attente et la reprogrammer pour l'automne 2016. Encore une fois, les participants ont été très satisfaits de la générosité de la formatrice » Pour plusieurs, cette formation est une chance unique de réfléchir sur leur démarche artistique et de partager leurs idées.

Nous avons diffusé deux formations au volet multirégional.

Boite à outils _9 participants

Malgré les efforts multipliés, nous avons vu les inscriptions au programme de la Boite à outils au volet multirégional diminuer de moitié, en fait revenir au même taux de participation de 2011-2012. Une fois de plus, les grands centres comme Montréal et la Capitale-Nationale sont les deux régions les plus représentées pour le choix des lieux de formations. Si Montréal a un si haut taux de représentation, c'est l'accomplissement de notre collaboration avec la Société des arts technologiques (SAT) qui amène la majorité des participants du programme.

Prise de vue. Introduction à la photographie d'œuvres d'art 2D. 7/8 participants

Même si elle est présentée depuis plusieurs années d'affilée, cette formation obtient un bon succès même si cette année il a été un peu plus difficile d'atteindre le nombre de participants minimal. Nous avons des artistes de la Gaspésie, Capital national et de la Montérégie. Quant à la formation elle-même, établir des prérequis aura favorisé l'homogénéité du groupe, quant aux connaissances en photographie. Le groupe a manifesté un très haut niveau de satisfaction.

Annexe 2 :

Rapport d'activité de notre « antenne » dans la Capitale nationale

Le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale nationale en la personne de Julie Picard qui en est à sa deuxième année de mandat.

L'antenne a contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en Arts visuels de l'Université Laval.

L'antenne a poursuivi la représentation à la Table des Arts Visuels du Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudières-Appalaches, plateforme de concertation où sont réunis autour d'une même table les artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants. L'antenne s'est activement impliquée dans le comité des ateliers d'artistes qui a suivi de près le dossier des *Ateliers du Réacteur* de même que les négociations avec la Ville de Québec au sujet du retour du Programme de maintien des ateliers d'artistes.

Un dénouement important dans ce dossier : en avril, la Ville de Québec a dévoilé le Programme de subvention des ateliers d'artistes destiné aux artistes professionnels en arts visuels ou en métiers d'art occupant un immeuble non résidentiel, en partie ou en totalité, comme atelier d'artiste.

Le programme peut être consulté à cette adresse :

http://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/programmes_subventions/ateliers_artistes.aspx

Les points positifs à souligner : ce nouveau programme

- appuie les multiples modalités d'occupation de l'atelier de création, soit en coopérative, colocation ou individuel,
- s'adresse autant aux propriétaires qu'aux locataires,
- témoigne de la pluralité de la communauté artistique,
- consolide les conditions de pratiques des créateurs,
- favorise la diversité de pratique (arts visuels, métiers d'art, multidisciplinaires, médiatiques),
- favorise la diversité des niveaux de carrière (relève, mi-carrière et établi),
- favorise la diversité l'implantation des ateliers dans différents quartiers de la Ville de Québec.

Pas moins de trois années se sont écoulées depuis la mobilisation et la lettre de *Lesartistesdelavilledequébec* signée par 250 artistes, artisans professionnels et travailleurs culturels de la ville de Québec (et appuyés de 320 personnes supplémentaires sur Facebook) demandant aux instances municipale un engagement pour un nouveau programme de maintien des ateliers d'artistes sur le territoire de la ville de Québec.

Cette importante mobilisation a été initiée en 2013 par *Lesartistesdelavilledequébec* puis soutenue par les associations nationales des domaines des arts visuels et des métiers d'art, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) et le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), ainsi que le Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Le nouveau Programme de subvention des ateliers d'artistes de la ville de Québec est le fruit de la collaboration du Service de la Culture qui a entendu les besoins exprimés par le milieu qui a su se faire entendre.

Rappelons qu'à l'occasion de l'événement *Vision culture 2025*, les mémoires de travail déposés par les tables des arts visuels et des métiers d'art faisaient clairement ressortir l'urgence du retour du Programme de maintien des ateliers d'artistes. Le Diagnostic et le Plan de développement du secteur des arts visuels réalisés en 2013-2014 par le Conseil de la Culture, souligne que le retour d'un tel programme est une priorité ciblée par le milieu.

En effet, les artistes établis sur le territoire de la Ville de Québec avaient subi l'abolition du *Programme de maintien des ateliers d'artistes* en 2007 et réclamaient le retour du programme depuis. Les importantes hausses de taxes foncières qui ont suivi ont également contribué à revendiquer la mise en place d'une mesure de soutien pour les ateliers d'artistes.

C'est une toute nouvelle mouture que le Programme de soutien des ateliers d'artistes propose; les artistes remarqueront que le taux applicable de 5.38\$/m², les critères de sélection et les modalités d'inscription sont basés sur un programme qui a fait ses preuves, soit celui de Montréal : La subvention aux artistes des arts visuels ou des métiers d'art <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/subvention-aux-artistes-des-arts-visuels-ou-des-m%C3%A9tiers-d-art>

Un an s'est écoulé depuis la destruction de l'œuvre de Jean-Pierre Raynaud, *Dialogue avec l'histoire* offert par la Ville de Paris à la Ville de Québec. Un communiqué a été émis par la Ville de Québec le 15 juin 2015 annonçant l'état de l'œuvre et son démantèlement le surlendemain. Le RAAV a suivi de près ce dossier en relayant l'information à ses membres et abonnés par courriel et par sa page Facebook. Finalement, le RAAV a pris officiellement position en publiant une lettre au Maire de Québec dans *Le Devoir* et dans *Le Soleil*. Ce dossier, concomitant à celui de l'Agora de Daudelin, a de multiples points en commun. Encore récemment, de nouvelles informations débusquées par des journalistes à l'aide de la Loi sur l'accès à l'information, démontrent les failles dans la gestion de ce dossier par la Ville de Québec. Bien que plusieurs précédents aient marqué l'histoire récente du Québec, la situation parfois périlleuse de l'art public a servi cette fois les intentions politiques populistes de l'administration en place. L'œuvre et l'artiste aura été le bouc émissaire d'une campagne populiste à grand déploiement qui a trouvé écho dans les médias jusqu'à l'international. Ce dossier est à suivre car en 2017, la nouvelle place publique où s'érigait jadis l'œuvre sera inaugurée.

Julie Picard